

REGLES D'AVANCEMENT DE GRADE 2017 /2018 - AGENTS DE CATEGORIE B

Pour l'année 2017 : Les grades d'avancement concernés par les dispositions dérogatoires sont mis en vert dans le tableau synthétique.

Pour l'année 2018 : Les grades d'avancement concernés par les dispositions dérogatoires sont mis en jaune dans le tableau synthétique.

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017		Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
3ème grade relevant du N.E.S. <ul style="list-style-type: none"> • Technicien principal de 1ère classe, • Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, • Animateur principal de 1ère classe, • Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe, • Assistant de conservation principal de 1ère classe, • Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, • Rédacteur principal de 1ère classe 	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles
2ème grade relevant du N.E.S. <ul style="list-style-type: none"> • Technicien principal de 2ème classe, • Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, • Animateur principal de 2ème classe, • Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe, • Assistant de conservation principal de 2ème classe, • Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, • Rédacteur principal de 2ème classe 	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles
Infirmier de classe supérieure (grade en voie d'extinction)	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles
Technicien paramédical de classe supérieure	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles
Educateur principal de jeunes enfants (catégorie B jusqu'au 31/01/2018)	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles
Assistant socio-éducatif principal (catégorie B jusqu'au 31/01/2018)	Anciennes conditions	Anciennes règles	Anciennes conditions	Nouvelles règles

(*) Outre l'application des dispositions de droit commun, les textes prévoient aussi des mesures transitoires pour l'année 2018